

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE
110 RUE DE GRENELLE
75007 PARIS

Carquefou, le 12 juin 2015

Madame la Ministre,

Ayant récemment reçu des professeurs de Technologie exerçant dans des collèges de Loire-Atlantique, je souhaitais appeler votre attention sur les inquiétudes qu'ils émettent à la suite de la publication du décret portant réforme du collège, et plus globalement sur les conditions d'exercice de la discipline dont ils ont la charge.

En effet, les intéressés m'ont fait part de leur incompréhension face aux différentes réformes éducatives menées depuis 2008, qui auraient mis à mal, selon eux, l'enseignement de la Technologie au niveau collège. Tout d'abord, ces enseignants contestent la suppression, par décret du 20 août 2014, de l'heure de décharge de service qui pouvait être attribuée aux professeurs de Technologie en vue d'entretenir leur laboratoire ou atelier.

Maintenue dans les autres disciplines assujetties à cette même contrainte, à savoir la SVT et les Sciences Physiques, cette heure est jugée précieuse par ces professionnels, et sa suppression témoignerait d'un manque de reconnaissance de leur discipline et du temps nécessaire à la préparation de leurs cours, dont le matériel change selon la classe accueillie.

Plus particulièrement sur la réforme du collège cette fois, les professeurs rencontrés se sont montrés extrêmement méfiants à l'égard de la globalisation des moyens horaires de sciences en classe de 6^{ème}, conduisant ainsi des matières comme la SVT, la Technologie et les Sciences Physiques à être enseignées sans précision particulière par une seule et même personne, souvent peu sensibilisée à la matière technologique.

Enfin, les intéressés ont vivement contesté la remise en cause des deux heures de technologie hebdomadaires actuellement prévues en 3^e, dont 1/2h a été retirée au profit de l'organisation des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI). En effet, ces enseignants ont déploré l'absence d'un cadrage suffisamment contraignant à-même de préserver la spécificité de la Technologie en tant que matière à part entière. Selon eux, seuls 4 des 8 thèmes prévus dans le cadre des EPI pourront être utilisés demain au profit de thèmes technologiques, ne faisant ainsi pas le poids face aux autres matières du pôle « sciences ».

Pour l'ensemble de ces raisons, je sollicite de votre bienveillance une intervention sur ce dossier, afin qu'une réponse soit apportée à ces enseignants, membres de l'Association de professeurs de technologie (Pagestec), qui souhaitent connaître votre position sur leurs revendications et savoir si des aménagements peuvent être envisagés à ce stade afin de conforter la place qu'occupe leur discipline dans le programme scolaire des collégiens.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette requête, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.



Michel MÉNARD